

Si j'avais su . . .

Circonscription de Luxeuil les Bains

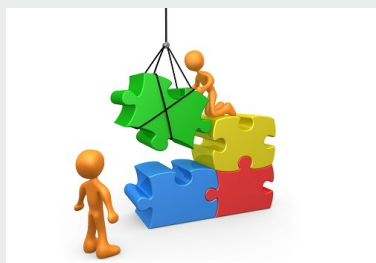
N°4- octobre 2017

PROJET D'ECOLE 2018 - 2021

Le projet d'école

"Aucun de nous ne sait ce que nous savons tous, ensemble."

Euripide



Film annuel
d'élaboration du projet
d'école

Pages 2 - 3 - 4

*Opérer des choix
pédagogiques et éducatifs
pertinents et volontaires pour
une meilleure réussite scolaire
et éducative de chaque élève.*

PROJET D'ECOLE



Documents académiques ressources au projet d'école 2018 - 2021 :

- Courrier de M. le Recteur du 13 septembre 2017
(objet : élaboration et mise en oeuvre des nouveaux projets d'école).
- Annexe 1 : fiche "autodiagnostic"
- Annexe 2 : maquette académique de rédaction du projet d'école
- Annexe 3 : fiche tutorielle pour accéder à ASPRO

Autres ressources au projet d'école 2018 - 2021 :

- le Projet Académique 2015 - 2019
téléchargeable <http://www.ac-besancon.fr/spip.php?article6131>
- les enjeux de l'année scolaire 2017-2018 (Ministre de l'Education nationale)
<http://www.education.gouv.fr/cid119317/annee-scolaire-2017-2018-pour-l-ecole-de-la-confiance.html>
- les textes institutionnels en vigueur

Film annuel d'élaboration du projet d'école

Etape 1 : Période d'autodiagnostic (Octobre – décembre 2017)

L'objectif pour chaque équipe pédagogique est d'effectuer l'analyse de la situation de l'école à l'aide du tableau d'aide à l'autodiagnostic.

Ce document est organisé selon les 3 axes prioritaires retenus pour le projet d'école :

- Assurer un parcours de réussite à chaque élève
- Interroger les pratiques professionnelles en vue d'améliorer la réussite scolaire
- Construire les conditions d'une prise en charge éducative cohérente

Il est support d'aide aux échanges et à la réflexion de l'équipe. Il n'est pas exhaustif ni restrictif.

Le fait que, parfois, soit fait référence à des dispositifs inexistants dans le contexte réel de l'école, doit permettre à l'équipe d'élargir la thématique abordée.

Exemple :

Axe : Construire les conditions d'une prise en charge éducative cohérente

Objectif assigné : améliorer la réussite scolaire par la mise en œuvre de modes d'organisation favorisant un climat scolaire propice aux apprentissages scolaires...

Si l'école n'est pas inscrite dans le dispositif SCP (soutien au comportement positif), il s'agira cependant pour l'équipe de s'interroger sur le climat scolaire de l'école, à le caractériser, à s'attacher aux différentes focales (élèves, enseignants, familles, partenaires), à mesurer l'évolution du climat scolaire au sein de l'école (de plus en plus difficile ou au contraire plutôt serein et bienveillant), à essayer d'identifier les raisons soit d'amélioration soit de dégradation du climat.

Cette distance prise par l'équipe sur les fonctionnements, les pratiques, les vécus individuels et collectifs permettra de définir les points forts (les forces) et les points à approfondir (les faiblesses – points de vigilance) de l'école.

Etape 1 : Période d'autodiagnostic (suite) (Octobre – décembre 2017)

La réflexion de l'équipe pourra s'appuyer également sur certains indicateurs de l'école.

Exemple :

Indicateurs : l'évolution à la baisse des effectifs et la répartition pédagogique.

- *a contribué depuis deux ans à multiplier les niveaux d'enseignement par classe... à diviser un même niveau sur deux classes...*
- *Constat : rend difficile l'accompagnement spécifique de certains élèves, rend complexe le traitement de la totalité des enseignements, est chronophage en ce qui concerne la communication indispensable entre les enseignants ayant la charge des élèves d'un même niveau.. ou au contraire... à obliger l'équipe à élaborer une véritable stratégie d'équipe de cycle (temps de concertation effectifs et planifiés ; programmation de cycle, évaluations communes ciblées...).*

Etape 1 : Période d'autodiagnostic (suite)
(Octobre – décembre 2017)

Le tableur joint en annexe, support de l'autodiagnostic, est à retourner au secrétariat de la circonscription au plus tard pour le 18 décembre 2017.

Etape 1 : Période d'autodiagnostic (suite)

Estimation du temps : 4h
(6h journée de solidarité + 6h (deux demi-journées ou horaire équivalent, cf. arrêté du 16-4-2015 - J.O. du 17-4-2015))

Etape 1 : Période d'autodiagnostic (suite)
(Octobre – décembre 2017)

Un certain nombre d'indicateurs est accessible pour les directeurs d'école sur l'application APAE 1° degré (aide au pilotage et à l'auto-évaluation des établissements).
(accessible par PRATIC - Enquête et Pilotage - APAE 1° degré).



Etape 2 : Temps d'information
(décembre 2017 - janvier 2018)

Dans le cadre de la dynamique engagée depuis plusieurs années au sein de la circonscription visant à favoriser une cohérence de secteur collège, l'équipe de circonscription associée au chef d'établissement concerné ou à son représentant présentera un diagnostic de secteur, le contrat d'objectif et le projet d'établissement (voire projet REP ou RER le cas échéant) à l'ensemble des enseignants des trois cycles.

Il s'agira de partager l'information, de dégager collectivement les forces et les points de vigilance par secteur afin de rendre le parcours de chaque élève plus cohérent et d'essayer de gagner encore en efficacité.

Etape 2 : Temps d'information (suite)

Estimation du temps : 3h
(animation pédagogique : priorité institutionnelle Cycle 1, Cycle 2 et Cycle 3)
(calendrier communiqué à la rentrée des vacances d'automne)

**Etape 3 : Rédaction de l'avant-projet
(janvier - mars 2018)**

En s'appuyant sur l'analyse des forces et des faiblesses déterminées lors de l'autodiagnostic, les équipes enseignantes définiront un ensemble d'objectifs prioritaires selon les 3 axes retenus académiquement. Cet avant-projet sera présenté en conseil école-collège.

Etape 3 : Rédaction de l'avant-projet (suite)

Estimation du temps : 4h

(6h journée de solidarité + 6h (deux demi-journées ou horaire équivalent, cf. arrêté du 16-4-2015 - J.O. du 17-4-2015)

**Etape 3 : Rédaction de l'avant-projet (suite)
(janvier - mars 2018)**

L'opportunité est offerte aux équipes de différentes écoles d'élaborer un projet d'école commun. Dans le cadre de la dynamique évoquée précédemment visant à gagner en cohérence dans l'intérêt des élèves mais également des équipes pédagogiques, j'encourage vivement ces dernières à réfléchir à la définition d'objectifs de secteur collège (cf. étape 2). Cette démarche aboutirait à un projet d'école commun (en ce qui concerne la définition des objectifs prioritaires) dont la déclinaison des actions pourrait être d'école, de cycles, de classe...

Pour exemple, cette approche fut celle des trois écoles de Saint-Loup lors de la rédaction du projet d'école 2010-2014, mais également celle qui réunit les écoles concernées autour du projet REP et des projets RER.

**Etape 4 : Poursuite de la rédaction des projets -
Rédaction définitive
(mars - mai 2018)**

- retour des projets d'école à l'IEN (jusqu'au 15 mai 2018)
(conseil : solliciter l'équipe de circonscription avant présentation en conseil d'école)

Etape 5 : Validation des projets d'école par l'IA-DASEN

**Etape 6 : Mise en oeuvre des projets
(septembre 2018 - juillet 2021)**

L'élaboration des projets d'école et leur mise en oeuvre constituent un enjeu majeur de la réussite des élèves et des équipes enseignantes. N'hésitez pas à solliciter l'équipe de circonscription et les différentes personnes ressources départementales pour vous accompagner.

